

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 18 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 12 mars 2021, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle GROUIEC
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Patrick GIRAUD	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
Mme Catherine MORAND	M. Yannick DUPOUE
M. Guillaume FRICKER	M. Antoine LUCAS
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

*Suppléant présent : M. Patrice BLANC*Etaient représentés (procuration) :

M. Alain COSSON (à Mme Catherine MORAND)
Mme Séverine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)

Etaient absents :

M. Bruno BOSLOUP
Mme Bernadette RIOS

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n° 07 M. Romain FERRIER
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 / Représentés : 2 Votants : 33

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Agnès TARTRY-LAVEST, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : TOURISME – MAISON DU TOURISME – AVENANT 01 A LA
CONVENTION DE DELEGATION 2019/2021**

**TOURISME – MAISON DU TOURISME – AVENANT 01 A LA
CONVENTION DE DELEGATION 2019/2021**

- VU la délibération prise en conseil communautaire en date du 30 janvier 2014, ayant pour objet la création d'un office de tourisme intercommunautaire et d'une entente intercommunautaire chargée de la définition d'une politique touristique commune ;
- VU la délibération en date du 25 septembre 2014, relative à l'approbation de la convention de partenariat spécifique entre la communauté de communes et la Maison du Tourisme du Livradois-Forez ;
- VU la délibération en date du 14 avril 2015, relative à la convention de partenariat spécifique entre la maison du tourisme et la CCEDA – avenant n°01 ;
- VU la délibération en date du 31 mars 2016, relative à la participation au fonctionnement pour 2016 et avenant n°02 à la convention ;
- VU la délibération en date du 08 décembre 2016, relative à la contribution de la CCEDA pour 2017 ;
- VU la délibération en date du 21 décembre 2017, relative à la délégation de la compétence pour 2018 ;
- VU la délibération en date du 13 décembre 2018, relative à la délégation de la compétence, signature de la convention 2019/2021, désignation des représentants, participation financière;
- VU la délibération en date du 23 janvier 2020, relative à contribution financière pour 2020;

Madame La Présidente rappelle que la CC Entre Dore et Allier délègue à la Maison du tourisme du Livradois-Forez (MDT) des missions d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation à l'échelle de la destination Parc naturel Livradois-Forez, par l'intermédiaire d'une convention d'objectifs et de moyens trisannuelle (2019-2021). Celle-ci comprend une partie générale relative à l'ensemble des missions gérées par la MDT pour les EPCI et une partie spécifique, propre à la CC Entre Dore et Allier .

En complément de cette convention cadre, il est convenu, pour 2021, les actions suivantes :

1- L'harmonisation et l'aménagement des 10 bureaux d'information touristique (BIT) de la Maison du tourisme, en deux tranches.

Les bureaux concernés sont :

- pour Ambert Livradois-Forez : Ambert, Arlanc, Olliergues, Saint-Anthème, Saint-Germain l'Herm
- pour Thiers Dore et Montagne : Thiers, Courpière, Saint-Remy-sur-Durolle
- pour Billom communauté : Billom
- pour Entre Dore et Allier : Lezoux

La première tranche prévue en 2021 comprend :

- l'aménagement des devantures des BIT ;
- une étude pour l'aménagement intérieur et extérieur des BIT.

Contenu	Coût prévisionnel (HT)
Lot 1 : devanture – prestation de conseil	8 000 €
Lot 1 : devanture -aménagement	38 000 €
Lot 2 : étude aménagement intérieur	14 000 €
TOTAL	60 000 €

La deuxième tranche, à partir de 2022, consisterait à réaliser les investissements suite aux préconisations de la tranche 1 concernant l'aménagement intérieur (et éventuellement extérieur).

L'ensemble de ce programme serait financé :

- par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Parc Livradois-Forez à hauteur de 75 % (80 % pour la tranche 1 ; 70 % pour la tranche 2) signé entre syndicat mixte du Parc et le Conseil régional.
- par les communautés de communes au prorata du nombre de bureaux d'information touristique sur leur territoire.

Le plan de financement de la première tranche est donc le suivant :

Contributeurs	Montant
Conseil régional Auvergne	48 000 €
Ambert Livradois-Forez	6 000 €
Thiers Dore et Montagne	3 600 €
Billom communauté	1 200 €
Entre Dore et Allier	1 200 €
TOTAL	60 000 €

La contribution de la CC Entre Dore et Allier s'élève à **1200€**.

2- D'autre part, afin d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'information touristique sur le territoire, il est proposé d'engager un ensemble de démarche de façon logique et intégrée regroupant à la fois :

- une démarche qualité permettant de solidifier la qualité des services proposées aux visiteurs (mais aussi aux prestataires touristiques, salariés et collectivités locales)
- la création d'un schéma d'accueil et d'information touristique pour apporter de la cohérence à l'ensemble de la démarche d'accueil concernant l'ensemble des acteurs de la destination (MDT, prestataires, collectivités locales)
- le classement de l'office de tourisme.

Le Schéma d'accueil et d'information touristique (SADI) :

Le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) permettrait de mener une réflexion et un projet autour de l'accueil des visiteurs sur l'ensemble de la destination et pas uniquement par des actions de la Maison du tourisme. L'accueil comprend notamment : l'accueil dans les stations de transport (gares, aires d'autoroute, etc.), dans les sites touristiques et les sites naturels, l'accueil numérique, l'accueil chez les prestataires touristiques, etc. La réalisation du SADI impliquerait :

- la connaissance des comportements et des usages des clientèles qui fréquentent le territoire (identification des clientèles prioritaires et leurs besoins en termes d'accueil et d'information).
- un état des lieux des outils d'accueil et de diffusion de l'information à partir des parcours clients « dans les murs » (dans l'office de tourisme) et « hors les murs » (chez les prestataires, dans les lieux publics, etc.).
- la construction du schéma proposant des scénarios de progression et un plan d'action intégrant les actions menées par l'ensemble des partenaires.
- l'animation de ce SADI et de son déploiement.

La démarche qualité :

Le lancement d'une démarche qualité permettrait à l'office de tourisme de garantir la qualité de l'ensemble de ces services que ce soit auprès :

- des visiteurs ;
- des prestataires touristiques ;
- des collectivités locales partenaires ;
- des salariés.

Cette démarche est obligatoire pour obtenir le classement de l'office de tourisme.

Le classement de l'office de tourisme :

La Maison du tourisme est un office de tourisme intercommunautaire qui n'est actuellement pas classé.

Le classement en catégorie I permettrait une vérification de la qualité de certains services d'accueil, une garantie pour les visiteurs et une reconnaissance du travail de l'office de tourisme. Ce classement est également nécessaire pour les communes qui souhaiteraient être commune touristique ou station classée.

Pour réaliser l'ensemble de ces missions, il est proposé de recruter un.e chargé.e de mission pour une période de 18 mois.

Coût estimatif (18 mois)

Salaire et charges et / ou prestation de service	50 000 €
Frais de structure	7 500 €
Audit et autres	2 500 €
TOTAL	60 000 €

Projet de plan de financement

Europe - Leader (80 %)	48 000 €
Communautés de communes (20 %)	12 000 €

Répartition par communauté de communes (suivant convention triennale)

ALF	40 %	4 800 €
Billom	15 %	1 800 €
Entre Dore et Allier	12,1 %	1 440 €
TDM	32,9 %	3 960 €

La CC Entre Dore et Allier participerait à hauteur de 12.1%, pour un montant de 1440€.

- 3- Enfin, **concernant la partie de la convention relative aux actions d'accueil**, d'information et d'animation définies spécifiquement entre la CCEDA et la MDT, dans l'avenant 2021, il convient principalement d'apporter des modifications quant au changement de local, désormais situé au 37 B rue Saint Taurin à Lezoux (valorisation des apports : 13142€).

Aussi, le montant de la subvention de la CC Entre Dore et Allier pour 2021 s'élève à **69 004€**, à savoir 66 364€ de délégation (montant identique à 2020), 1200€ pour le programme d'aménagement des BIT) et 1440€ pour le SADI, démarche qualité, classement.

Ces montants sont inscrits au budget prévisionnel 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** l'avenant N°01 à la convention signée avec la MDT pour 2019/2021, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 23 mars 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.